Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 25 (1889)

Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — 1er DÉCEMBRE 1889.

XXVe Année. — *No 23.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Les vrais fondateurs de la Confédération suisse, selon l'histoire. — L'école normale peut-elle et doit-elle devenir une section du Gymnase ? — Chronique suisse. — Rapport de la direction de l'instruction publique du canton de Berne. — Le travail manuel en Belgique. — Chronique d'Allemagne. — **Nécrologie** : Renaud Thurmann. — **Vaud** : Les nouveaux statuts de la Société pédagogique romande. — **Genève** : La section genevoise de la Société pédagogique romande. — **Jura bernois** : Société pédagogique jurassienne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Enseignement de la grammaire : l'*Adverbe*. — Exercices sur les adverbes de manière. — Comptabilité. — VARIÉTÉ : Les Fables de La Fontaine.

LES VRAIS FONDATEURS DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, SELON L'HISTOIRE

Du 1er août 1291 date, comme l'on sait, l'ALLIANCE PERPÉTUELLE DES WALDSTÆTTEN, que la légende place à l'année 1308. Mais l'acte d'alliance conservé aux archives de Schwyz n'indique ni le lieu où cette alliance a été conclue, ni les noms des magistrats des trois vallées contractantes.

Un savant zuricois, M. Guillaume ŒCHSLI, professeur d'histoire nationale à l'Ecole polytechnique, qui s'est fait connaître par ses travaux, vient de publier une monographie intitulée : *Les Fondateurs historiques de la Confédération* [1].

Dans cet écrit neuf et substantiel sur les origines de la liberté helvétique, M. Œchsli désigne BRUNNEN comme le lieu de réunion des auteurs de l'*Alliance perpétuelle* de 1291, et ne croit pas se tromper en qualifiant de ce nom les magistrats d'Uri et de

[1] Die historischen Stifter der Eidgenossenschaft. — (44 pages, chez M. Schulth).

Schwyz qui, quelques semaines plus tard, c'est-à-dire le 16 octobre, signaient à Zurich, une alliance non seulement défensive, mais offensive, pour le terme de 3 ans, avec les principaux magistrats de la ville de la Limmat; c'étaient, pour Uri, le landamman en charge Messire Arnold, le maire de Silinen, Messire Werner d'Attinghausen, l'ancien landamman Burkhard, dit Schupfer, et Messire Conrad, le maire d'Erstfeld; pour Schwyz, Messire Conrad Ab Iberg, le landamman, Messire Rodolphe Stauffacher et Messire Conrad Hunn.

Sur chacun de ces personnages, de conditions très différentes, l'un appartenant à la haute noblesse, d'autres à la basse, d'autres à la classe des hommes libres ou des serfs fiscalins [1], le savant zuricois donne des détails inédits, puisés dans les documents contemporains et propres à mettre en relief ces grandes figures de notre Genèse nationale.

Dans le premier volume de mon histoire de la Suisse (1879), j'avais déjà exprimé l'opinion que les signataires de l'alliance du 16 octobre étaient probablement les mêmes que les auteurs de l'alliance perpétuelle. Dans l'*Educateur* de 1888, p. 68, sous ce titre: *Les vraies origines de la Confédération suisse*, j'allais plus loin dans l'affirmation et je disais: « Nous ne prononçons pas » sans une profonde vénération et sans un enthousiasme vérita- » ble les noms des signataires de l'Alliance d'Uri et de Schwyz » avec Zurich; car ce sont là *sans contredit* les mêmes magis- » trats qui ont présidé à l'alliance perpétuelle du 1er août 1291 et » sont par conséquent les vrais auteurs fondateurs de la Confé- » dération. »

Le travail de mon honorable collègue de Zurich vient à propos pour confirmer mon assertion et la corroborer de ses recherches perspicaces et consciencieuses.

Je pensais trouver une information précieuse dans l'ouvrage de M. Jean Dierauer, de St-Gall, dont le premier volume a paru à Gotha en 1887 sous le titre d'*Histoire de la Confédération suisse*. En effet, dans cet ouvrage, très remarquable par l'exposition pragmatique des événements politiques et dont l'auteur se pique avec raison d'une exactitude scrupuleuse, on découvre dans la note de la page 103 où sont cités les signataires de l'alliance perpétuelle la phrase suivante: « Ce doivent être là les hommes qui ont eu la principale part au traité du 1er août 1291. »

N'est-ce pas là une mention bien sommaire même dans une histoire pragmatique, lorsqu'il s'agit des fondateurs de la Confédération helvétique et de toute notre existence nationale?

Alexandre DAGUET.

[1] On appelait ainsi les serfs de l'abbaye de Zurich et dont la condition était presque celle des hommes libres.

L'Ecole normale peut-elle et doit-elle devenir une section du Gymnase ?

La preuve qu'une Ecole normale peut être annexée à un gymnase, st faite, et, sauf erreur, elle a été résolue pour la première fois à Fribourg en 1848, lorsque l'Ecole cantonale de Fribourg fut composée de trois sections, une section littéraire, une section scientifique et une section pédagogique, sur la proposition de l'auteur de ces pages, vice-président de la Commission d'organisation des études. [1]

Cette organisation a été adaptée depuis au Gymnase de Neuchâtel où l'on ne s'en trouve pas trop mal. Il est question maintenant de l'introduire en Thurgovie et en Argovie, où la question est discutée dans le *Cultur Verein*.

La *Schweizerische Lehrer Zeitung* du 5 octobre, nous donne un aperçu de la discussion qui a eu lieu à ce sujet sur la proposition de M. Bolli, secrétaire de la Direction de l'Education, qui en a fait l'objet d'une motion au Grand Conseil. Le premier rapporteur, M. le professeur Haugg qui a été pendant cinq ans maître à l'Ecole normale, reconnaît avoir été d'abord partisan de l'Ecole normale séparée, mais s'être converti à l'opinion qui estime l'union préférable, si elle est opérée dans certaines conditions. Quant à une jonction avec l'Université, comme on la désirait dans le corps enseignant zuricois, il ne peut l'admettre ; c'est viser trop haut. Mais l'Ecole normale séparée isole trop le futur instituteur et lui donne une opinion exagérée de ses fonctions, tout en lui donnant une instruction insuffisante. Le canton de Schaffouse, n'ayant plus d'Ecole normale, c'est une raison de plus aux yeux de M. Haugg ponr tenir à la réalisation de son projet d'organisation, dont il a tracé un programme qu'il exhibe à la conférence. Les élèves-maîtres recevraient leur culture scientifique avec ceux des 3e, 4e et 5e classes réales du gymnase ; en même temps, ils recevraient à part les leçons appropriées à leur profession future, réparties sur les trois ans d'enseignement qu'ils ont à suivre. La religion n'est pas oubliée et tient une place considérable dans l'organisation, ainsi que la pédagogie.

Le second rapporteur, M. Vollmar, ne partage pas les vues de son collègue et les combat sur tous les points. Il trouve exagérés les éloges donnés au Gymnase et mal fondées les critiques adressées à l'Ecole normale séparée. C'est par les expériences qu'il a faites comme élève au Gymnase, que M. Vollmar a appris à aimer l'Ecole normale. Il déclare qu'il n'eût jamais été un maître qui comprend sa mission si, après avoir fait ses études au Gymnase, il n'avait pas suivi les cours de l'Ecole normale. Le Gymnase prépare aux hautes études, c'est là son rôle et ne saurait en même temps former des instituteurs. On a essayé de cette jonction à Coire ; on ne s'en est pas bien trouvé, selon M. Vollmar. Le Gymnase doit viser à l'étendue des connaissances ; l'Ecole normale au perfectionnement du talent d'enseigner ce que l'on sait et doit savoir. La jonction aurait pour résultat d'exciter des jalousies et le mécontentement de leur sort parmi les élèves de l'Ecole normale. Ces derniers sont presque tous fils de campagnards avec lesquels il ne serait pas prudent de tenter des expériences fâcheuses. La faculté de suivre les cours d'une Ecole normale accordée aux jeunes Schaffousois, est selon M. Vollmar, un bienfait inappréciable.

[1] Voir la brochure intitulée : *Quelques idées sur la réorganisation de l'Instruction publique dans le canton de Fribourg*, par A. Daguet, (chez Schmid).

Après une discussion contradictoire animée et sérieuse, les conclusions du premier rapporteur sont admises par 111 voix contre 28.

A. Daguet.

Chronique suisse.

La Société suisse d'utilité publique, réunie dernièrement à Trogen avait entre autres à traiter la question de la *Culture du sentiment national en Suisse.* Le rapporteur était M. Steiger, pasteur à Hérisau. Cet ecclésiastique patriote voudrait entre autres la création d'une feuille populaire intitulée l'*Illustration nationale*, à quoi la Suisse libérale de Neuchâtel répond que nous en avons une. Mais cette feuille est-elle vraiment nationale? M. Steiger désire aussi la publication d'une histoire populaire de la Suisse. Ce livre existe aussi; il y a plusieurs histoires populaires de la Suisse dans nos cantons, en allemand, en français, voire en italien. Mais naturellement, on peut faire mieux que ce qui existe.

M. Steiger parle aussi des chants populaires qu'il voit avec regret remplacés par des chants grivois ou pire que cela. « Il y a lieu, dit-il avec raison, d'en revenir au chant patriotiquement beau de nos devanciers. Mais, disons-nous, c'est une réforme de mœurs que demande M. Steiger.

Un théâtre national fait l'objet d'un autre vœu de l'honorable pasteur appenzellois qui nous apprend que 800 sociétés dramatiques auraient donné des représentations dans la seule année 1884.

C'est beaucoup, mais la nationalité joue-t-elle un rôle considérable dans le théâtre en Suisse.

M. Steiger désirerait que les appartements ainsi que les salles d'écoles fussent décorés de tableaux représentant des scènes de l'histoire nationale.

M. Steiger aurait aussi pu parler de l'enseignement de l'histoire de la Suisse, et s'étonner comme nous l'avons fait nous-même de l'absence ou de la maigreur de ces enseignements dans certaines hautes écoles, l'Université de Genève entre autres. Mais une brochure doit paraître sur ce sujet et nous donnera l'occasion d'y revenir.

— Il s'est fondé à Lucerne une société d'hommes d'école catholiques. Le Comité se compose du chanoine Tshopp, inspecteur scolaire, à Fribourg, de M. Baumgartner, directeur de l'Ecole normale, à Zoug, Erni, instituteur secondaire, à Attishofen, Luond, instituteur à Steinen (Schwyz) et Locher, instituteur à St-Gall,

— A propos de créations catholiques, nous n'avons encore rien dit de l'*Université de Fribourg* à laquelle ont été appelés 26 professeurs dont neuf fribourgeois, parmi lesquels des hommes connus par leurs ouvrages et leur talent; quant aux étrangers, nous attendrons pour les juger de les voir à l'œuvre. Quelques-uns de ces derniers ont une notoriété qui manque à d'autres La plupart ont été choisis par M. Decurtins, des Grisons, le promoteur de cette Ecole nouvelle.

L'idée d'une Université catholique n'est, comme on l'a dit, pas nouvelle. Il en était déjà parlé au XVIe siècle, au temps de Canisius, le Jésuite qui a fondé le collège St-Michel (1581). En 1816 il en fut de nouveau question, mais c'était alors d'une Université catholique libérale que le P. Girard et ses amis Jean de Montenach et le chanoine Fontaine auraient voulu doter leur cité natale.

A. D.

— M. Morf de Winterthour, fils de l'excellent auteur de la biographie de Pestalozzi, dont, par parenthèse, vient de paraître un troisième volume, ayant donné sa démission comme professeur de langues romanes, le Conseil exécutif a appelé à la Chaire de littérature française, M. Ed. Michaud dont il avait déjà été question précédemment. M. Michaud est un littérateur distingué, un orateur éloquent dont les articles de critique littéraire que publie le *National* sont appréciés de tous les connaisseurs. Quant à l'enseignement des langues romanes, il y sera pourvu plus tard par la nomination d'un professeur spécial.

— M. Hüblin, candidat en philosophie à Zurich, s'occupe d'une histoire de la *sténographie* en Suisse, les amis et cultivateurs de cette science sont priés de lui adresser les renseignements nécessaires, son adresse est *Spiegelstrasse*, ou rue des Miroirs, nº 12.

— Depuis quatre ans il paraît chaque mois à Zurich, une *Feuille d'avis* exclusivement scolaire et destinée à rendre compte de tout ce qui se passe d'important concernant l'Ecole dans la région officielle et l'administration locale. De temps en temps aussi la feuille renferme des comptes rendus de moyens d'enseignement, des aperçus sur la marche des établissements du canton et même du dehors, lorsqu'on y voit une utilité pour l'instruction publique.

Cette publication prouverait à elle seule l'état avancé de l'instruction publique dans ce canton, l'un des premiers de la Confédération au point de vue intellectuel et pédagogique.

Le rapport sur la gestion de la direction de l'Instruction publique du canton de Berne pendant l'année scolaire 1888-1889 (p. 31 à 40).

Ce rapport offre un tableau très instructif et très intéressant de l'état des écoles dans ce canton.

On voit par ce rapport que la diminution du nombre d'heures consacrées aux langues anciennes n'aurait eu pour résultat qu'une meilleure répartition des branches et a réduit à 32 heures les 34 leçons.

Commencer l'étude de langues anciennes avant qu'on ait une certaine connaissance de sa langue maternelle est chose irrationnelle, le latin commence avec la 14me année, le thème latin est aboli et le grec est facultatif. Ces études sont précédées de 4 années d'école primaire et de 3 ans d'études secondaires. Il est seulement à craindre que l'étude du grec étant déclarée facultative ne soit abandonnée, les parents qui n'ont pas fait d'études classiques ne comprenant pas l'importance de la langue de Périclès et de Démosthènes.

Les études premières du gymnase seront communes pendant 3 ans, et les écoles secondaires seront sur un pied d'égalité, ce qui permettra aux jeunes gens de la campagne qui veulent étudier de rester 3 ans de plus dans leurs familles.

Un élève de 15 ans n'est pas mûr pour l'université ; c'est donc avec raison qu'on a fixé à 18 ans l'âge d'admission ; l'examen de maturité ne sera pas divisé comme auucns le demandaient ; cette division abaisserait les études

Des réformes avantageuses ont été apportées dans les établissements auxiliaires de la médecine et des cliniques, en particulier ; des crédits considérables votés pour le *Musée national*.

Les écoliers pauvres sont l'objet de la sollicitude de l'Etat qui leur fournit des aliments et des vêtements. Cette sollicitude s'est étendue aux enfants employés abusivement dans les fabriques.

Il est question de créer un Technicum cantonal. Bienne a fait des offres pour avoir cette école.

En ce qui concerne l'Ecole normale de Porrentry, on a reconnu que le système d'internat a des avantages et qu'il ne serait pas opportun de le supprimer. Comme ancien directeur de cette Ecole, l'auteur de ces lignes avait déjà fait la même observation. Nous ne glanons que ces quelques faits dans le rapport de la direction de l'instruction publique trop détaillé et trop riche seulement pour le temps et l'espace que nous pouvons lui consacrer.

A. D.

Le travail manuel en Belgique.

Le congrès de Liège en 1888 (septembre) avavit décidé par 96 voix contre 12 que les travaux manuels ne formeraient pas une branche spéciale de l'enseignement.

« Les travaux manuels, dit l'*Ecole libre* de Bruxelles du 18 octobre 1889, » constituent un excellent procédé d'enseignement, mais de là à dire qu'ils » doivent former une branche spéciale comme le dessin, les sciences, la » géographie, il y a loin. Le programme de l'Ecole primaire est déjà assez » chargé. »

« Le travail manuel dans les écoles, doit avoir pour but immédiat de » développer chez les élèves le jugement, l'esprit d'observation et l'habi- » leté de la main.

« Cette branche ne sera pas enseignée à l'Ecole comme préparation à » un métier spécial, mais comme moyen pédagogique. »

Le Congrès des instituteurs belges, assemblé à Charleroi du 1er au 4 septembre 1889, ne s'est pas occupé des travaux manuels, mais il a traité de l'instruction morale et civique, des caisses de secours mutuels, des moyens de rendre pratiques les leçons d'hygiène et d'agriculture, de l'ordre et de la discipline à l'école, qui ont subi une diminution sensible par suite des luttes politiques. Les punitions sont celles qu'on emploie généralement. Les châtiments corporels ne figurent pas dans l'énumération des peines (avertissements, réprimandes, mauvais points, privations de promenades, retenues, travaux supplémentaires, renvoi temporaire et même *définitif*.)

A. D.

Chronique d'Allemagne.

Les évêques bavarois ont adressé au prince Luitpold, régent du royaume, une pétition tendant au rétablissement du *Concordat*, en vertu duquel les professeurs et instituteurs affiliés à la Franc-Maçonnerie seraient exclus de l'enseignement, les élèves obligés d'assister à la messe chaque jour, le contrôle des livres d'école remis au clergé, les écoles non confessionnelles abolies, etc.

Quoique le prince régent soit connu comme un prince religieux, il n'a pas cru pouvoir accéder à des vœux aussi étendus, aussi tranchants.

NÉCROLOGIE

Le professeur Renaud Thurmann.

Fils du célèbre géologue Jules Thurmann, directeur de l'Ecole normale du Jura bernois, Français d'origine comme son père, M. Renaud Thurmann avait fait ses études à Porrentruy, son lieu natal et était allé ensuite les compléter aux universités de Berne et de Heidelberg. Devenu professeur, il enseigna d'abord la littérature française au lycée de Tours en France. Il fut appelé de là à professer la philosophie à Lugano où il séjourna pendant neuf ans. De là il passa à l'Ecole cantonale de Porrentruy qu'il quitta bientôt pour aller contribuer à la fondation de l'Institut national de la nouvelle république de Costa-Rica où il revêtit les fonctions de recteur de cet établissement.

De retour en Europe, avec une santé qui demandait des ménagements, il s'était rendu en octobre dernier à Perpignan, lorsque la mort le surprit à l'âge de 50 ans.

Esprit vaste et très cultivé, à la parole facile et élégante, cœur chaud et d'un commerce agréable, Thurmann a laissé des amis partout où il a vécu et enseigné Il a voulu que son corps fut incinéré au crématoire de Zurich.

(Traduit de l'Educatore de Lugano, 15 novembre 1889.) A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Les nouveaux statuts de la société pédagogique de la Suisse romande.

Au 1er janvier prochain entreront en vigueur les statuts révisés adoptés par l'assemblée générale au Congrès de Lausanne.

Cette date, nous en avons le ferme espoir, marquera pour notre société le commencement d'une ère nouvelle de progrès et de prospérité.

La liaison plus intime des sections cantonales avec la Société romande arrêtera, sans doute, celles-là sur la pente du particularisme où elles avaient quelque tendance à se laisser entraîner. Sans rien enlever à leur indépendance et à leur vie propre, la disposition de l'article 3 prescrivant que, pour être membre actif de la Société pédagogique romande, il faut faire partie d'une section cantonale, profitera certainement autant aux sections qu'à la Société romande.

A côté de cette importante disposition qui, appliquée de bonne foi par tous, produira les heureux fruits d'une solidarité bien entendue, la modification la plus sérieuse, en même temps que la plus délicate est, sans contredit, celle qui concerne la rédaction du journal.

Confiée au début à un rédacteur unique, la rédaction de l'EDUCATEUR ne tarda pas à être répartie entre un rédacteur en chef et un sous-rédacteur uniquement chargé de la partie pratique ; ce dernier changeait avec le transfert du journal d'un canton dans l'autre.

Le rédacteur unique a des avantages que nous sommes loin de méconnaître : il donne au journal de l'unité, du caractère ; il lui donne, quand ce rédacteur porte un nom connu comme celui qui a fait la répu-

tation de l'EDUCATEUR, une valeur littéraire et scientifique qui le font apprécier, même au delà de nos modestes frontières.

Mais il a aussi ses inconvénients, surtout pour un journal qui doit être l'organe d'une société dont il est le principal moyen de propagande et la véritable raison d'être. Il donne nécessairement à la publication quelque chose de personnel qui ne peut convenir à tous et qui en éloigne un nombre plus ou moins grand, suivant que ce caractère se fait plus ou moins sentir. Enfin ce mode amène facilement les membres de la Société à se désintéresser du journal et à en laisser tout le soin au rédacteur en chef dont il devient ainsi l'organe bien plus que celui de l'association.

Cet état de choses s'aggrave encore quand le journal ne s'imprime pas dans la localité où réside le rédacteur en chef, comme c'est le cas pour l'EDUCATEUR.

L'article 13 des statuts nouveaux a pour but de parer à ces inconvénients par la disposition comprise sous lettre *a :*

« La publication du journal est confiée à un membre du Comité direc-
« teur qui, sous le titre de *directeur*, est chargé de la rédaction du journal
« avec le concours de *collaborateurs* et de *correspondants* choisis dans
« chacun des cantons romands. »

Les *correspondants* cantonaux auront essentiellement pour tâche :

a) de renseigner le journal sur tous les faits scolaires intéressants qui se passent dans leurs cantons respectifs, de communiquer les annonces de places au concours, les nominations, etc., etc. ;

b) de provoquer la discussion de toutes les questions à l'ordre du jour concernant l'école et le corps enseignant ;

c) d'amener le plus possible de sociétaires à prendre une part active à la rédaction du journal ;

d) de procurer, pour la *partie pratique*, les matériaux nécessaires pour que cette partie du journal soit vivante, variée et utile.

Les *collaborateurs attitrés* seront des spécialistes qui auront à fournir au journal ses articles de fond et d'instruction générale : la pédagogie, la littérature, l'histoire, la géographie, les sciences seront leur domaine.

La tâche du *directeur* sera de réunir ces diverses productions, de les coordonner, de maintenir chacune d'elles dans de justes proportions ; c'est lui qui donnera au journal sa physionomie.

Cette organisation aura, sans doute, les inconvénients d'une rédaction multiple ; mais elle en aura aussi les avantages : la variété, l'intérêt, la facilité de modifier, de remplacer tel organe qui ne remplit pas le rôle qu'on attend de lui.

C'est un système essentiellement perfectible et nous avons la conviction que l'expérience que va commencer le nouveau Comité directeur de la Chaux-de-Fonds réussira pleinement, à la condition toutefois que *tous les sociétaires actuels lui restent fidèles et considèrent comme un devoir impérieux d'assurer au comité les moyens de tenter un essai sérieux et concluant.*

F. ROULIN.

GENÈVE

La section genevoise de la Société pédagogique romande.

Les membres de la Société pédagogique genevoise et les abonnés à la revue pédagogique l'*Educateur* étaient convoqués jeudi dernier à Genève, aux fins de se constituer en section cantonale de la « Société péda-

gogique romande. » C'est à l'unanimité que cette proposition du comité a été adoptée. Le second objet à l'ordre du jour comportait la nomination d'un correspondant genevois à l'*Educateur*. MM. Charrey et Thorens ayant présenté la candidature du président de la société, M. Louis Favre a été nommé à l'unanimité.

La fin de la séance a été consacrée à la discussion préliminaire du rapport présenté par la commission chargée d'étudier la question des écoles gardiennes. Ce travail étendu et consciencieux traite cette question sous toutes ses faces et se termine par des conclusions qui ont été adoptées en premier débat. *(Genevois)*

JURA BERNOIS

Société pédagogique jurassienne.

Le Comité central et le Comité général de la section pédagogique jurassienne se sont réunis dimanche, 10 novembre, à Sonceboz, sous la présidence de M. l'inspecteur Landolt.

Bienne, Laufon et Franches Montagnes, n'étaient pas représentés.

Le correspondant cantonal de l'*Educateur* a été nommé dans la personne du soussigné, qui avait été convoqué à la séance.

L'assemblée décide d'abandonner la question de la revision des livres de lecture pour soumettre aux conférences l'étude de l'enseignement de l'orthographe, question proposée par M. Péquegnat, inspecteur.

La revision des livres de lecture a déjà été discutée dans les conférences ; le livre de lecture du degré moyen est à l'impression. Il ne resterait donc à discuter que des *Syllabaires* et du *Trésor de l'écolier*. D'un autre côté, on se plaint, aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans les écoles primaires, du manque de connaissances en orthographe. Un grand nombre d'hommes d'école attribuent ce recul à notre syllabaire actuel et à la méthode qui y est employée.

Il y aurait donc lieu d'examiner si les premiers livres de lecture ne devraient pas être revisés, et d'étudier les moyens de relever un enseignement qui a bien son importance.

La rédaction de la question est laissée au Comité central et en particulier au rapporteur général, M. Germiquet, professeur, à Neuveville.

Une circulaire sera envoyée sous peu au corps enseignant de sorte que les rapporteurs de district pourront être choisis dans la conférence de décembre. La réunion de la section pédagogique jurassienne à Neuveville aura probablement lieu dans le courant d'août 1890.

Les cotisations, pour les trois dernières années, seront prélevées par remboursement postal.

Il est donné connaissance d'une lettre du Comité suisse pour la revision de l'orthographe française. L'assemblée se tient engagée par la décision prise au congrès de Lausanne. L'étude de la question indiquée ci-dessus pourra amener éventuellement dans l'assemblée générale des instituteurs une conclusion favorable à la réforme orthographique. H. Gobat.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Enseignement de la grammaire sans manuel.

L'ADVERBE

1. Le paresseux s'ennuie *partout*. Dites *toujours* la vérité. Soyez *désormais plus* sage. Ce ruisseau coule *très* lentement.

2. Ne restez pas *ici*, allez *ailleurs*. Un bon élève se trompe *quelquefois ;* il ne ment *jamais*. Le bavard parle *étourdiment*. *Aujourd'hui* on lit *beaucoup* et *mal* ; il faudrait lire *moins* et *mieux*. Je *ne* crois *pas* aux revenants. Croyez-vous aux sorciers ? — *Non*, je *n'*y crois *pas du tout*. Savez-vous votre leçon ? — *Oui*, Monsieur. Verrez-vous mon cousin ? — *Peut-être*.

3. Obéissez *sur le champ* à vos maîtres. Ce matin, un coup de tonnerre nous a réveillés *en sursaut*.

4. Marchez *droit*. Tenez *ferme*. Ce livre me coûte *cher*. Paul chante *juste ;* Louis chante *faux*.

NOTIONS GRAMMATICALES A DÉGAGER DES EXEMPLES QUI PRÉCÈDENT.

1. L'adverbe est un mot invariable qui sert à modifier un verbe, un adjectif ou un autre adverbe.

2. On peut ranger les adverbes en cinq classes : les adverbes de *lieu*, les adverbes de *temps*, les adverbes de *manière*, les adverbes de *quantité*, et les adverbes de *mode*, qui expriment *l'affirmation*, la *négation* et le *doute*.

3. On appelle *locution adverbiale* une réunion de mots jouant le rôle d'adverbe.

4. Certains adjectifs sont quelquefois employés comme adverbes. Dans ce cas, ils restent invariables.

EXERCICES

I. Indiquer les adverbes et en déterminer l'espèce :

Le paresseux se lève tard. Un homme sincère dit toujours la vérité. Parlez toujours respectueusement à vos parents. Mon cher ami, vous lisez décidément trop, vous ne sortez pas assez. Les paresseux font toujours nonchalamment leurs devoirs. Ne répondez jamais au bien par le mal. Un honnête homme ne manque jamais à sa parole. Un enfant bien élevé répond toujours poliment. Les écoliers soigneux ne mettent jamais leurs effets pêle-mêle dans leur sac.

II. Trouver les adverbes réclamés par le sens :

Un bon cheval bronche.... L'Evangile nous dit : Soyez.... joyeux.... par quelque endroit fourbes se laissent prendre. L'aigle regarde.... le soleil. Le temps.... employé paraît court. Un négociant honnête sert..... ses pratiques. Il pleut.... en Egypte. Il tonne..... en hiver. Leçon comprise est..... apprise Le juste est.... persécuté ici-bas ; il sera récompensé..... On..... croit..... un menteur sur parole.

III Classer les adverbes suivants :

Toujours, partout, beaucoup, probablement, bien, nulle part, fréquemment, énormément, ne.... jamais, quelquefois, peu, ici, dorénavant, gratis, non, mal, hier, oui, peut-être, prudemment, après-demain, certes, molle-

ment, ne..... guère, savamment, trop, là, souvent, ici-bas, assez, ailleurs, excessivement, mutuellement, tant, dessus, rarement, deçà, fixement, sans doute, très.

Faire cet exercice plusieurs fois oralement d'abord, puis par écrit d'après le modèle suivant (5 colonnes de 8 adverbes chacune).

Temps	Lieu	Manière	Quantité	Mode
Toujours	partout	bien	beaucoup	ne....jamais
Fréquemment	nulle part			

IV. Adverbes à rendre par leurs contraires :

Ici-bas, trop, hier, brièvement, dedans, adroitement, souvent, jamais, mieux, partout, profondément, à propos, en avant, tant mieux, à tâtons, secrètement, follement, aisément, facilement, richement, sensiblement, poliment, noblement, à contre-cœur.

V. Adverbes à rendre par des équivalents ou synonymes:

Gaîment, soudainement, nouvellement, vraiment, parfaitement, lourdement, autrefois, souvent, maintenant, rapidement, malignement, péniblement, aisément, lentement, quasi, poliment.

VI. Former des adverbes en MENT avec les adjectifs suivants:

a) Adjectifs terminés par *e, é, i, u :* lâche, riche, pénible, triste, sensible, modeste, infaillible, aveugle, héroïque, immense, aisé, forcé, décidé, effronté, poli, uni, infini, cru, absolu, résolu, dû, impuni.

b) Formation régulière au moyen d'un adjectif terminé par une consonne : haut, dur, égal, léger, distinct, secret, sérieux, divers, nouveau, fou, mou, annuel, nul, net, bon, heureux, doux, vif, franc, frais, public, chétif, lent, présent, véhément.

c) Emploi de l'accent aigu : commode, énorme, uniforme, conforme, confus, précis, exprès, opiniâtre, commun, opportun, obscur, profond.

d) Modification de la terminaison : prudent, récent, savant, patient, arrogant, conséquent, fréquent, suffisant, courant, constant, évident, décent, puissant.

VII. Relever les adverbes contenus dans un morceau du livre de lecture

VIII. Construire des propositicns ou des phrases employant les adverbes de l'ex. III.

IX. **Questionnaire** — Qu'est-ce que l'adverbe ? — Que signifie le mot adverbe ? — Quelles sont les espèces de mots invariables ? — Quelles sont les espèces de mots variables ? — Qu'est-ce qu'une locution adverbiale ? — Quelles sont les différentes classes d'adverbes ? — Partout, ici, là, nulle part, sont des adverbes de...? — Hier, demain, autrefois, dorénavant, sont des adverbes de....? — Bien mal, mieux, prudemment, sont des adverbes de....? — Beaucoup, peu, trop, assez, sont des adverbes de....? — Qu'expriment les adverbes de mode ? — Oui, certes, certainement, à coup sûr, expriment....? — Non, ne.... pas, ne.... point, ne.... jamais, ne.... guère, ne.... nullement expriment....? — Peut-être, probablement, vraisemblablement, apparemment, expriment....? — Quelle remarque fait-on sur les adjectifis employés comme adverbes, comme fort, droit, cher, ferme ? — Comment forme-t-on la plupart des adverbes de manière ? — Quelle différence y a-t-il entre l'adverbe et la préposition ? — Faire ressortir cette différence par quelques exemples.

Exiger le plus souvent des phrases complètes comme réponses ; faire répéter ces différentes notions par plusieurs élèves : retourner les questions et en varier la forme. A. R.

EXERCICES

sur les adverbes de manière.

Règle: Pour former la plupart des adverbes de manière, on ajoute le suffixe *ment*[1] au féminin des adjectifs qualificatifs dont ils dérivent. Ex : *naturel, naturellement.*

1.

Ecrivez les adverbes formés des adjectifs qui suivent :

Public, attentif, plein, juste, mou, discret, royal, vif, fier, prompt, annuel, actif, généreux, simple, confidentiel, sévère, actuel, tardif, fructueux personnel, irrégulier, amical, ponctuel, doux, faux, partiel, net, léger, glorieux, sot.

Remarques: a) Si l'adjectif finit par une voyelle, comme *vrai,* l'adverbe, se fait avec le masculin ; on écrit : *vraiment. Gentil,* fait *gentiment.*

b) Dans quelques-uns on marque alors la suppression de l'*e* du féminin par un circonflexe placé sur la voyelle finale. Ex.: *assidu, assidûment.* On écrit : *gaîment* ou *gaiement.*

c) Plusieurs des adjectifs qui finissent au masculin par un *e* muet, comme *aveugle,* prennent dans l'adverbe un accent aigu sur cet *e.* On écrit: *aveuglément.* C'est le cas aussi de quelques autres, comme *confus, confusément ; impuni, impunément,* etc.

2.

Ecrivez les adverbes formés des adjectifs suivants :

Modéré, gai, confus, obstiné, profond, vrai, aisé, commode, ingénu, hardi, opiniâtre, poli, uniforme, exprès, malaisé, précis, impuni, assidu, gentil, diffus, résolu, immense, etc.

d) Si l'adjectif finit au masculin par *ent* ou par *ant,* l'adverbe se fait par *emment* ou par *amment*[2]. Ex.: *prudent, prudemment ; vaillant, vaillamment.* Toutefois *lent, présent, véhément,* font *lentement, présentement, véhémentement.*

e) Notamment, nuitamment et *sciemment* dérivent d'adjectifs qui n'existent plus.

3.

Ecrivez les adverbes formés des adjectifs suivants :

Abondant, ardent, lent, élégant, présent, patient, galant, vaillant, constant, éloquent, nonchalant, évident, négligent, courant, obligeant, bruyant, véhément, apparent, diligent, pesant, méchant.

A. G.

LIVRE DE COMPTES. *(Suite et fin).*

Pour continuer à ménager la place, nous ne donnerons que le solde de chaque compte.

N° 2. **Domestique Cruzet.**

Au 31 décembre, il lui est redu fr. 302,50.

[1] Dans l'ancien français le substantif *ment* signifiait *manière.*

[2] Un certain nombre d'adjectifs, entre autres ceux qui finissent par *ent* et par *ant,* n'avaient pas, dans l'ancien français, une forme spéciale pour le féminin. On disait: Un homme *prudent,* une femme *prudent.* De là l'adverbe qu'on a écrit d'abord *prudentment,* puis *prudenment* et enfin *prudemment.*

N° 3. **Domestique Dubois.**

Novembre 15, il lui est redu fr. 77,17 parce qu'il lui est déduit :
a) retenue légale, 42 jours à fr. 0,794 ;
b) salaire non gagné, 53 jours à fr. 0,794.

N° 4. **Servante Liardet.**

Au 31 décembre, il lui est redu fr. 166,50.

N° 5. **Pache, journalier.**

Au 31 décembre, il lui est redu fr. 16,90.

N° 6. **Favre journalier.**

Au 31 décembre, il lui est redu fr. 35,54.

N° 7. **Dupuis, journalier.**

Au 31 décembre, il lui est redu fr. 24,43.

N° 8. **Schumacher, cordonnier.**

Au 31 décembre, il redoit fr. 14,85.
Ce compte est rouvert à la date du 1er janvier 1889, en portant au *Doit* le solde passif.

N° 9. **Veulet, maréchal.**

Au décembre, il est redu fr. 0,38.

Note. 1° Page 342, 11me ligne, après les mots *d'un porc*, il faut ajouter *d'un mouton etc.* — 2° L'inspecteur ne fait pas payer l'enregistrement pour les veaux vendus au boucher. L'article de caisse le concernant se justifie comme suit :

Marque,	fr. 0,30
Certificats,	» 3,25
Inspection,	» 1,00
Enregistrement,	» 1,00
Ensemble,	fr. 5,55

Chailly, novembre 1889. J. F. Morerod.

VARIÉTÉ

Les fables de La Fontaine à l'école.

L'*Educateur* a publié, il y a peu de temps, l'opinion de quelques instituteurs sur la valeur des fables de La Fontaine. Aux excellentes observations qu'ils ont présentées, on peut en ajouter quelques-unes, que je me permets de mettre sous les yeux des lecteurs, sur le parti qu'on peut tirer de ces fables au point de vue de la langue, ou mieux, du fonds d'expressions, d'allusions, d'adages, de proverbes et aussi d'idées qu'elles ont mis en circulation. Or ces expressions qui se glissent dans le langage des gens cultivés et dans les œuvres littéraires deviennent toujours plus usuelles; elles ne peuvent être bien comprises que si on les étudie dans l'œuvre originale d'où le peuple les a tirées. Il ne suffit pas de savoir que tel vers, par exemple : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point » est pris de la fable *Le lièvre et la tortue*, il faut montrer là, dans sa forme primitive

et enfantine, la leçon de vigilance que l'auteur y donne : elle ressort bien mieux. Mais reprenons d'un peu plus loin la question de la mémorisation des œuvres poétiques.

I

L'étude de la poésie ou des *poésies* occupe forcément une place restreinte dans l'horaire de l'école primaire; on ne peut consacrer à cet accessoire, que l'on traite un peu comme un hors-d'œuvre, qu'un temps limité. Le devoir de l'instituteur me paraît être de tirer le meilleur parti possible des heures clair-semées réservées à ces échappées vers un monde d'idées et de sentiments qui sortent du courant habituel de la pensée. Si ce point de vue est le vrai, l'on écartera d'emblée toutes les poésies qui tendent à gaspiller le temps de l'élève sans profit pour son développement intellectuel et moral, savoir toutes celles qui sont trop sentimentales ou dont on ne peut faire sortir qu'avec peine une leçon utile. On adoptera au contraire celles qui enrichissent le vocabulaire de l'enfant de tournures correctes et pittoresques, et son fonds d'idées, de notions nouvelles. J'y joindrai celles qui, se rattachant aux faits historiques et aux lieux célèbres, leur servent d'illustration et font jaillir, par la beauté des vers, des émotions qui resteraient sans elles à l'état latent.

Or parmi les poètes classiques, je choisirai ceux qui n'ont pas songé à écrire pour l'enfance, préférablement à ceux qui, se croyant une mission éducatrice à remplir, ont produit, avec la bonne intention de se mettre à la portée des enfants, des pièces où la puérilité s'allie souvent à la mièvrerie. Les premiers n'ont été animés que du désir de produire une œuvre aussi humaine et aussi parfaite que possible; celle des seconds exhale un parfum pédagogique qui trahit les préoccupations didactiques des auteurs. — Il faut donc choisir les poètes qui ont enrichi la littérature courante du plus grand nombre d'images et de locutions. N'ayant pas le temps d'en étudier un grand nombre, l'instituteur s'arrêtera à celui ou à ceux dont les œuvres doivent être connues de tous.

Celui qui, par son style, a le plus profondément pénétré la langue française de tournures et d'idées qui sont devenues la monnaie courante de la conversation et de la littérature, est bien La Fontaine. Je doute qu'aucun autre ait fait passer autant de formules et d'images que lui dans le langage. Ces expressions, ces mots heureux qui sont restés se rencontrent à toutes les pages de l'immortel fabuliste; mais on ne peut en apprécier exactement la valeur que si l'on connaît le morceau d'où ils sont tirés; l'emploi n'en devient possible, à moins de s'exposer à des citations à rebours, qu'à la condition de posséder toutes les circonstances dans lesquelles l'expression est née; ici l'à peu près peut jouer des tours pendables, témoin celui qui disait, après avoir congédié un peu brutalement un importun : « Il a reçu le coup pied de l'âne ! » Il n'y a que la connaissance exacte de l'origine du mot qui en rende l'usage pratique; je ne pourrai employer à propos la proposition rappelée ici que si je connais la lamentable histoire du lion attaqué dans sa vieillesse par ses sujets devenus forts par sa faiblesse; on aura beau raconter la fable pour remonter à l'origine de cette locution : *le coup de pied de l'âne*; ce récit ne remplacera pas l'étude complète de ce charmant tableau. Bien qu'il ne soit pas de très bon goût d'émailler sa conversation de proverbes, de citations latines ou autres, il est cependant bon, à moins de paraître béotien et demi, de les comprendre dans la bouche d'autrui.

II

Depuis que j'enseigne, je me suis toujours senti attiré vers La Fontaine ; je cultivais cette affection comme un péché mignon sans oser trop l'avouer ; le soupçon d'immoralité qui plane sur quelques-unes de ses fables me les rendait pour la plupart suspectes ; il n'y avait guère que celles qui sont dans tous les recueils de poésies, en commençant par la Chrestomathie de Vinet, que j'osasse utiliser sans remords. Cependant, plus je les pratiquais, plus je me révoltais contre l'ostracisme dont elles sont frappées. Mes derniers scrupules furent levés quand je lus dans « *L'instruction publique chez nos voisins* » par M. Delorme, qu'à Paris, à l'école Monge, les fables de La Fontaine occupent une place que je voudrais leur donner dans nos classes ; lisez à p. 15 de l'ouvrage les motifs qui ont dicté ce choix : il en vaut la peine. Me voyant en si bonne compagnie, je me suis rassuré. Dès lors, mon choix s'est agrandi et je fais un peu comme Madame de Sévigné : après avoir prélevé les plus belles, je descends dans le panier qui y passe presque tout entier. — Richesse du fonds, élégance de la forme, utilisation presque journalière de l'une et de l'autre : voilà ce que je trouve dans La Fontaine, et qui me le fait aimer.

Pardonnez-moi ces confidences et ces expériences personnelles, et permettez-moi d'en citer encore une. — Un bon nombre de fables de La Fontaine contiennent des noms appartenant à la mythologie : Jupiter, Junon, Mercure, Polyphème, Hercule, les Parques, figurent dans des rôles divers. Ces mots permettent de faire de petites excursions dans le domaine de la mythologie ; il faut saisir ces occasions ; elles agrandissent l'horizon des enfants sans péril pour leur moralité.

J'arrive à l'importance éducative de ces petits apologues. Elle a été contestée, et c'est même à cause de la morale un peu mondaine et vulgaire de quelques-uns d'entre eux que le discrédit a atteint les autres.

Chacun d'eux met en scène des personnages que l'auteur présente tels qu'ils sont ; comme il n'a pas voulu dogmatiser, il les produit avec leurs vices, qu'il outre volontiers. Mais ces tableaux, qu'on a tort de considérer comme des exemples que l'auteur offre à notre imitation, peuvent devenir par contraste le sujet d'excellentes leçons de morale. Ainsi la *Cigale et la Fourmi* nous fait toucher du doigt l'odieux de l'égoïsme ; on est presque disposé, par horreur de l'avarice, à approuver l'insouciance de la cigale. — *Le Cerf et la Vigne* nous montre dans sa hideur l'ingratitude. Jamais l'enfant ne sera dans le cas de brouter, comme le cerf, la vigne qui l'a celé ; mais il sera tenté de troubler la source où il vient de se désaltérer, ou bien de démolir le banc sur lequel il s'est reposé : il broute bel et bien sa bienfaitrice. — « La raison du plus fort est toujours la meilleure, » voilà un vers qui provoque immédiatement les dénégations de la conscience ; si cette protestation tardait, la fable qui lui sert de développement arracherait involontairement à l'enfant ce cri : « Non, la raison du plus fort n'est pas la meilleure. » — Si la morale de ces fables est parfois un peu terre à terre, comme dans *le Chat, la Belette et le petit Lapin,* ou si elle fait défaut comme dans *La Laitière et le Pot au lait,* la mise en scène est si parfaite que l'on passe volontiers sur ces imperfections. Et puis, faut-il toujours sermonner ?

III

J'ai dit que le langage usuel fourmille d'expressions ou d'allusions empruntées aux fables de La Fontaine, et que pas un auteur n'en a mis autant

en circulation comme monnaie courante. En voici une liste qui peut certainement s'allonger : Montrer le bout de l'oreille ; — Le roi soliveau ; — la montagne accouchant d'une souris ; — le loup berger ; — tirer les marrons du feu ; — les écailles de l'huître ; — les raisins sont trop verts ; — cet âge est sans pitié ; — s'enfermer dans son fromage ; — le coup de pied de l'âne ; — le pavé de l'ours , — la mouche du coche ; — attacher le grelot ; — haro sur le baudet ; — vendre la peau de l'ours ; — tuer la poule aux œufs d'or ; — le pot de terre contre le pot de fer ; — l'œil du maître ; — sentir le fagot ; — faire la pluie et le beau temps ; — la maison de Socrate ; — se parer des plumes du paon ; — contenter tout le monde et son père ; — être un foudre de guerre ; — lâcher la proie pour l'ombre ; — ce bloc enfariné ; — aide-toi, le ciel t'aidera ; etc.

Je reconnais que quelques-unes de ces expressions n'appartiennent pas en propre à La Fontaine ; d'autres auteurs avant lui les avaient employées ; mais c'est par son canal qu'elles se sont glissées dans la langue.

Le nombre des vers qui s'imposent à la mémoire et qui reviennent involontairement soit comme proverbes à cause de leur concision, soit comme préceptes ou maximes, est considérable ; citons-en quelques-uns.

Toute puissance est faible à moins que d'être unie.
— Volontiers gens boîteux haïssent le logis.
— Rien ne sert de courir, il faut partir à point.
— Travaillez, prenez de la peine :
C'est le fonds qui manque le moins.
— On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
— Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde.
— A l'œuvre on connaît l'artisan.
— Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
— Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire.
— De tout temps les petits ont pâti des sottises des grands.
— Il ne faut point juger des gens sur l'apparence.
— Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.
— L'exemple est un dangereux leurre.
— Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.
— Mal prend aux volereaux de faire les voleurs.
— Fi du plaisir que la crainte peut corrompre.
— Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette.
— En toute chose, il faut considérer la fin.
— C'est double plaisir de tromper le trompeur.
— Chacun a son défaut où toujours il revient.
— Ne forçons point notre talent.
— Belle tête, dit-il, mais de cervelle point.
— Goutte bien tracassée, est, dit-on, à demi-pansée.

On pourrait considérablement augmenter la liste de ces vers frappés qui peignent en quelques mots une situation, ou enferment une pensée toujours juste, quelquefois profonde.

Je m'arrête. Ces considérations doivent justifier ceux qui ont jeté leur dévolu sur les fables de La Fontaine et s'en tiennent presque exclusivement à ce genre de poésies dans leurs leçons de récitation. J'admets qu'elles ne développent pas complétement le sens poétique ; mais elles offrent trop de ressources pour que l'instituteur puisse les négliger. Je dois ajouter que j'ai en vue le degré supérieur de l'école primaire ; un petit nombre seulement de ces fables conviennent aux degrés inférieurs. G. Colomb.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.